

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2019\_038**

**Renouvellement de la ligne de trésorerie**

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 juillet 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Considérant que la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € contractée auprès de la Caisse d'Épargne, conclue par délibération DE\_2018\_046 en date du 15 mai 2018, arrive à échéance au 5 août 2019 ;

Considérant que le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont risque de ne pas toujours avoir la trésorerie nécessaire pour payer les salaires et les factures ;

Considérant la proposition du président de renouveler la ligne de trésorerie et de la fixer à 100 000 euros ;

Considérant la proposition de la Caisse d'Épargne :

- Montant : cent mille euros ;
- Durée : 1 an maximum ;
- Taux d'intérêt : EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 1,06% ;
- Tirage par crédit d'office ; remboursement par débit d'office ;
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office ;
- Frais de dossier : 150 €, prélevés une seule fois ;
- Commission d'engagement : 0 € ;
- Commission de mouvement : 0% du cumul des tirages réalisés (périodicité identique aux intérêts) ;
- Commission de non utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts) ;

**Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget) ;**

**Confère**, en tant que de besoin, toutes les délégations utiles au président pour la mise en place et la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 30/07/2019  
et publié ou notifié  
le 02/08/2019